

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTEMBRE

SESSION ORDINAIRE
Séance du 15 septembre 2020

**N°155/09/2020 : PERIMETRE DE RESTAURATION IMMOBILIERE - PROGRAMME N° 10
- IMMEUBLE SITUE 25 RUE DE LA RESISTANCE A MONTAUBAN - DECLARATION
D'UTILITE PUBLIQUE**

L'an deux mille vingt, le mardi 15 septembre à 17h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle des fêtes du marché gare, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 09 septembre 2020.

Présents : 44

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Axel DE LABRIOLLE, Marie-Claude BERLY, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Philippe BECADE, Clarisse HEULLAND, Claude JEAN, Véronique LAGARRIGUE, Daniel BORY, Pauline FORESTIE, Khalid LAABID, Nadia CHEKLIT, Jean-Pierre FOISSAC, Sabine SI BELKACEM-COMDAMINES, Jean Martial DEJEAN, Nadine BON, Philippe FASAN, Muriel GIANOLA, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Danièle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Marie-Agnès DETAILLEUR, Gérard CATALA, Bernard BOUTON, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Anne-Marie GRIMAL, Sophie LARAN, Fabrice MIEULET, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Quentin SUCAU, Arnaud MOURGUES, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, Solal GEA, Michel CAPPELLETTI, Rodolphe PORTOLES, Stéphane GONZALEZ, Jacques ZAMUNER, Arnaud HILION, Laetitia DESGUERS, Lucie FOURNEL

Représentés : 5

Mesdames, Messieurs Mathieu PERGET à Jean-François GARRIGUES, Jeannine MEIGNAN à Rodolphe PORTOLES, Olivier FOURNET à Arnaud HILION, Sandrine LAGARDE à Jacques ZAMUNER, Andréa CARO à Laetitia DESGUERS

**Monsieur Axel DE LABRIOLLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Montauban a engagé depuis 2004 un projet urbain global de requalification du centre-ville. Ce projet urbain vise à mettre en valeur le patrimoine architectural du centre ancien de Montauban, à lutter contre l'insalubrité des logements, à améliorer l'habitat, à développer le commerce et à réaménager les espaces publics.

Le conseil municipal de Montauban a délibéré le 21 janvier 2004 sur le projet de délimitation d'un Périmètre de Restauration Immobilière. L'opération réalisée à l'intérieur de ce périmètre permet de déclarer d'utilité publique des travaux de remise en état d'habitabilité des immeubles dégradés ou vacants. Neuf opérations similaires ont d'ores et déjà été mises en place depuis 2005.

Il vous est proposé un programme n°10 pour l'année 2020 concernant un immeuble se caractérisant pas un état sanitaire dégradé nécessitant sans attendre une rénovation immobilière.

Il est ici précisé que cette démarche s'effectue en concertation et à la demande des acquéreurs qui souhaitent grâce à cette mise sous DUP faire bénéficier les investisseurs du dispositif Malraux. L'objectif de rénovation de cet immeuble sera alors atteint.

Il s'agit du bâtiment suivant :

Références cadastrales	Adresse du bien
BM 154 / BM 299	25 rue de la Résistance

Le choix de cet immeuble est cohérent avec l'ensemble des programmes précédents de part :

- Sa situation géographique (cœur de ville) dans une rue à vocation commerciale
- Son état de vacance tant aux étages et au rez-de-chaussée commercial
- La dégradation de sa façade et toiture ainsi que des étages
- L'impossibilité d'accéder aux étages d'habitation faute d'accès dédié (l'ancien accès ayant été condamné au profit du local commercial du rez-de-chaussée)

Cette adresse se situe dans le périmètre de restauration immobilière (PRI) et dans le périmètre de l'opération de revitalisation du territoire (ORT) dans le cadre d'Action cœur de ville. Le choix a été fait de limiter cette DUP à un seul immeuble compte-tenu de la demande urgente des acquéreurs d'obtenir un arrêté de mise sous DUP, afin de réaliser une réhabilitation globale et de qualité.

Aussi, un dossier d'enquête publique a été élaboré conformément à l'article L313-4 du code de l'urbanisme.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver la mise en place d'une opération de restauration immobilière et le programme des travaux de restauration de cet immeuble en centre-ville présenté ci-dessus,
- solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Tarn et Garonne, le lancement de l'enquête publique pour déclarer d'utilité publique les travaux de cet immeuble.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

18 SEP. 2020

De sa publication et/ou affichage le :

18 SEP. 2020

Pour certifié conforme,

Montauban, le 15 septembre 2020

Le Maire,

Brigitte BAREGES

